



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} juillet 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 65 a) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Lettre datée du 29 juin 2009, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 60/124 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a créé le Groupe consultatif chargé de me conseiller sur l'utilisation et l'impact du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Conformément au paragraphe 21 de cette résolution, je vous transmets ci-joint une note qui m'a été adressée et qui présente les résultats de la réunion du Groupe consultatif qui s'est tenue à New York les 28 et 29 avril 2009 (voir l'annexe).

Cette note contient un récapitulatif des principaux points soulevés pendant les débats au sujet de la gestion du Fonds et de son incidence sur l'action humanitaire. Le Groupe consultatif a jugé remarquables les résultats du Fonds, a pris note du montant record de 428 millions de dollars qu'il avait distribué en 2008 ainsi que de la nouvelle réserve de 100 millions de dollars utilisée pour aider près de 18 millions de personnes, dans le monde entier, à faire face aux conséquences humanitaires de la flambée des prix des denrées alimentaires. Le Groupe consultatif a également salué les efforts déployés par le secrétariat du Fonds, au moyen d'un dialogue constant et systématique avec les organismes humanitaires, les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs de l'aide humanitaire et les organisations non gouvernementales, pour faire appliquer les recommandations de l'évaluation indépendante menée à l'issue des deux premières années d'existence du Fonds.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des États Membres, dont 107 ont maintenant contribué au Fonds.

(Signé) BAN Ki-moon



Annexe

Réunion du Groupe consultatif pour le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires tenue les 28 et 29 avril 2009, à New York

Note du Secrétaire général

Recommandations et conclusions

Le Groupe consultatif pour le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/124 en tant qu'organe chargé de conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, sur l'utilisation et l'impact du Fonds. Il a tenu sa première réunion de 2009 à New York les 28 et 29 avril et a élu Présidente M^{me} Yoka Brandt (Pays-Bas) et Vice-Président M. Moazzam Malik (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a présenté au Groupe consultatif des informations sur l'utilisation et la gestion du Fonds en 2008 et au cours des quatre premiers mois de 2009 ainsi que sur la suite donnée par l'Administration à l'évaluation du Fonds réalisée à l'issue de ses deux premières années d'existence.

Les observations et recommandations ci-après sont fondées sur les dernières informations reçues du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et le Contrôleur de l'ONU, sur les consultations menées auprès d'organismes des Nations Unies, de l'Organisation internationale pour les migrations et d'organisations non gouvernementales (ONG), et sur l'examen de la suite donnée par l'Administration à l'évaluation indépendante menée à l'issue des deux premières années d'existence du Fonds :

1. Le Groupe consultatif s'est félicité du montant des fonds collectés en 2008, qui était supérieur d'environ 3 millions de dollars à l'objectif de 450 millions de dollars fixé par l'Assemblée générale, et a noté que la base des donateurs du Fonds comptait à présent 107 États Membres, 6 organismes privés et des particuliers versant des contributions par l'intermédiaire de la Fondation pour les Nations Unies. Le Groupe consultatif a pris note avec gratitude des efforts déployés personnellement par le Secrétaire général en vue d'élargir le soutien politique et financier apporté au Fonds par les États Membres. Il a cependant fait observer que de nouveaux problèmes se poseraient en 2009 du fait de la crise économique mondiale et a recommandé au Secrétaire général d'inviter les États Membres à faire tout leur possible pour apporter un soutien politique et financier accru au Fonds.

2. Comme lors des réunions précédentes, le Groupe consultatif a salué les résultats remarquables obtenus par le secrétariat du Fonds. Depuis sa création en mars 2006, le Fonds avait alloué plus de 1,2 milliard de dollars à des opérations de secours d'urgence dans 70 pays. En 2008, il avait distribué un montant record de 428 millions de dollars. Plus remarquable encore était la nouvelle réserve de 100 millions de dollars qui avait permis d'aider en 2008 près de 18 millions de personnes dans le monde entier à faire face aux conséquences humanitaires de la flambée des prix des denrées alimentaires.

3. Le Groupe consultatif attache une grande importance aux conclusions de l'évaluation indépendante qui a été menée en 2008 à l'issue des deux premières années d'existence du Fonds. Il a salué le travail accompli par le secrétariat du Fonds pour gérer la matrice de réponse de l'Administration, qui avait été conçue à l'issue de l'évaluation. Le Groupe consultatif a constaté avec satisfaction que les trois quarts des recommandations avaient été acceptées, partiellement au moins grâce à un dialogue constant et systématique avec les organismes humanitaires, les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs de l'aide humanitaire et les ONG. Il continuerait de contrôler les suites données aux recommandations issues de l'évaluation et de s'en inspirer pour orienter ses travaux futurs.

4. Le Groupe consultatif a rappelé qu'en novembre 2008, il avait recommandé que les critères d'importance vitale soient affinés, ce qui permettrait de mieux définir les situations d'urgence humanitaire auxquelles il fallait allouer des fonds et de clarifier la hiérarchisation des besoins. Le Groupe consultatif constate que le secrétariat du Fonds consultera des organismes humanitaires et les ONG au sujet d'une liste révisée des critères d'importance vitale et en arrêtera la version définitive avant la fin 2009. Il a souligné que le secrétariat du Fonds devrait concevoir des critères qui soient à la fois suffisamment souples pour permettre de faire face à des circonstances imprévues et assez précis pour respecter le mandat du Fonds.

5. Le Groupe consultatif attache beaucoup d'importance aux mesures prises par le secrétariat du Fonds pour élaborer un « cadre de résultats et de responsabilisation » garantissant la transparence du Fonds et mettant en évidence sa valeur ajoutée. Il a invité le Coordonnateur des secours d'urgence à mesurer les produits, c'est-à-dire les montants alloués, et les résultats, notamment ceux des programmes destinés à sauver des vies, qu'il n'aurait pas été possible d'obtenir sans les ressources du Fonds. Le Groupe consultatif a prié le Secrétaire général adjoint d'élaborer un cadre de résultats et de responsabilisation global et de le mettre en application avant la fin 2009. Il attend avec intérêt de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine réunion.

6. Le Groupe consultatif a noté que si l'on voulait appliquer certaines des recommandations de l'évaluation, il fallait revoir la circulaire du Secrétaire général régissant le fonctionnement du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (ST/SGB/2006/10 du 10 octobre 2006), en concertation avec le Bureau du Contrôleur de l'ONU, le Bureau des affaires juridiques et les organismes participants. Il espérait qu'une nouvelle circulaire du Secrétaire général lui serait présentée à sa prochaine réunion, en novembre.

7. Le Groupe consultatif a constaté que les ONG continuaient de se plaindre de la lenteur avec laquelle les organismes recevant un financement du Fonds versaient leurs subventions. À cet égard, il a pris connaissance d'une note d'information rédigée par plusieurs ONG (à l'occasion d'une récente réunion de l'Initiative sur les principes et bonnes pratiques d'action humanitaire), proposant des mesures à prendre pour renforcer la collaboration entre l'ONU et les ONG dans le domaine du financement de l'action humanitaire, et ce non seulement dans le cadre du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Le Groupe consultatif a souligné que pour garantir l'efficacité de l'action humanitaire, il était essentiel que la relation entre l'ONU et les ONG qui sont ses partenaires d'exécution s'appuie sur des mécanismes de financement fiables, rationnels,

permettant une intervention rapide. Il a ajouté qu'il incombait aux organismes des Nations Unies et à leurs partenaires de mettre au point des mécanismes permettant d'assurer le décaissement rapide des fonds. Le Groupe consultatif a demandé à voir un inventaire des mécanismes de transfert utilisés par les organismes. Il a également demandé au Secrétaire général adjoint d'envisager d'adopter une politique relative à l'accès des ONG aux ressources du Fonds et de collaborer avec les responsables du Comité permanent interorganisations (CPI) pour décider d'améliorations stratégiques à apporter au partenariat entre l'ONU et les ONG, conformément aux principes de partenariat. Cette question serait également examinée à la prochaine réunion du Dispositif mondial d'aide humanitaire, au mois de septembre. Le Groupe consultatif espérait qu'il serait possible, par le biais du CPI et du Dispositif mondial d'aide humanitaire, de trouver rapidement une solution à ce problème déjà ancien.

8. Cette septième réunion a été la première occasion pour le Groupe consultatif d'examiner des questions touchant l'administration du Fonds directement avec le Contrôleur de l'ONU et Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et aux finances, Jun Yamazaki. Le Groupe consultatif a noté que cet examen s'était déroulé dans un réel esprit de coopération. Le Contrôleur a assuré le Groupe consultatif qu'il était sur le point d'approuver le projet de memorandum d'accord général, qui était important pour le fonctionnement du Fonds. Il s'agissait d'un accord standard passé entre le Coordonnateur des secours d'urgence et chaque organisme humanitaire, qui simplifierait les démarches administratives et accélérerait les décaissements en supprimant les centaines de mémorandums d'accord spécifiques aux projets qu'il fallait actuellement signer.

9. Le Groupe consultatif a jugé encourageant que le Contrôleur soit disposé à examiner les possibilités d'utiliser pour l'administration directe du Fonds les 3 % destinés à l'appui aux programmes, ce qui se fait déjà pour les frais du secrétariat du Fonds. Le Contrôleur a également pris note de la suggestion du Groupe consultatif de modifier le Règlement financier et les règles de gestion financière de manière à faire du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires un instrument réellement souple et novateur, tout en soulignant cependant que la décision de modifier le Règlement financier et les règles de gestion financière était du ressort de l'Assemblée générale et du Secrétaire général. Le Contrôleur a accepté de rencontrer le Groupe consultatif chaque fois que celui-ci se réunirait à New York. Le Groupe consultatif a demandé au Coordonnateur des secours d'urgence de lui rendre compte à sa prochaine réunion, en novembre, de l'état d'avancement des efforts déployés en collaboration avec le Contrôleur pour définir les changements opérationnels, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, propres à l'efficacité des activités du Fonds.

10. Le Groupe consultatif a noté avec satisfaction que la qualité des rapports descriptifs et financiers relatifs à l'utilisation des ressources du Fonds s'était améliorée. Les rapports descriptifs et financiers annuels étaient de meilleure qualité et les délais étaient mieux respectés. Par ailleurs, le Groupe consultatif a recommandé que les efforts encore à faire dans ce domaine soient pris en compte dans l'élaboration du cadre de résultats et de responsabilisation.

11. Le Groupe consultatif continue de penser que la crise financière mondiale risque d'empêcher le Fonds d'atteindre l'objectif de 450 millions de dollars, fixé par l'Assemblée générale pour 2009 et 2010. Dans ce contexte, il a approuvé les stratégies de communication et de mobilisation des ressources du Fonds et les membres ont réaffirmé leur détermination à faire mieux connaître le Fonds et à recueillir de nouvelles contributions.
